

ANNEXE DU REGLEMENT INTERIEUR A CONSERVER

ACM « LES BALADINS » 2026-2027
 Centre Lino Ventura - Rue Olivier Drouot
 54150 Briey VAL DE BRIEY
 03 82 33 28 28 / 07 75 24 47 40
baladins@ligue54.org
 Directeur : Laure KURAS
 Adjointe : en cours de recrutement

**Ligue de l'Enseignement Meurthe et Moselle 49 rue Isabey 54052 Nancy**

Les Accueils Collectifs de Mineurs sont gérés par la Ligue de l'enseignement de Meurthe-et-Moselle et font l'objet d'un partenariat avec la CCOLC et la CAF de Meurthe-et-Moselle.

Les équipes pédagogiques sont constituées : D'une équipe direction diplômée, ou en cours de formation, BAFD (Brevet d'Aptitude à la Fonction de Direction) Et /ou BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport). D'une équipe d'animation diplômée ou en cours de formation BAFA (Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur) ou CAP Petite Enfance ou CQP Animateur Péri-scolaire.

Chaque ACM construit son **projet pédagogique** à partir de notre **projet éducatif**, à disposition dans les centres à consulter sur place.

PUBLIC : L'Accueil Collectif de Mineurs « **BALADINS** » s'adresse aux enfants âgés entre 6 à 12 ans, scolarisés en élémentaire.

PERIODES D'ACCUEIL

L'accueil périscolaire et les centres de loisirs se font sur le site BALADINS la restauration se fait également les midis au Lycée L. Bertrand pour une partie des élèves de l'école Pergaud et au collège J. Ferry pour une partie des élèves de l'école PREVERT (L/M/J/V uniquement.)

Pour cette rentrée, et à nouveau en raison de travaux réalisés par l'OLC, un accueil à l'EREA de Briey est envisagé les midis et sur l'école PERGAUD les matins et soirs.

FONCTIONNEMENT

HORAIRES D'ACCUEIL PERISCOLAIRE	LUNDI – MARDI-JEUDI-VENDREDI	MERCREDI accueil de loisirs
ACCUEIL DU MATIN	7H00-8H30	MATIN : 7H00-12h00
<i>ECOLE</i>	<i>8H30-11H30</i>	MIDI : 11H30-13H30
ACCUEIL DU MIDI RESTAURATION	11H30-13H30	APRES MIDI : 13H30 – 18H30
<i>ECOLE</i>	<i>13H30-16H30</i>	
ACCUEIL DU SOIR	16H30-18H30	

Accueil périscolaire

Le matin, les enfants doivent être remis à l'équipe d'animation à partir de 7h00, jusqu'au départ de l'école à : **8H15**. Les enfants de l'école Pergaud sont accompagnés aux écoles, les enfants de l'école Prévert sont véhiculés en minibus.

Le midi, les enfants de l'école Pergaud sont accompagnés vers les sites de restauration à Baladins ou au Lycée L. Bertrand à Briey. Les enfants de l'école Prévert sont véhiculés en bus vers le Lycée L. Bertrand et Le collège J. Ferry à Briey. Durant les travaux, un partenariat avec l'EREA de Briey est envisagé. Les enfants de l'école Prévert pourront y être accueillis durant la pause méridienne.

Le soir, les enfants de l'école Pergaud sont accompagnés vers le site Baladins, les enfants de l'école Prévert sont véhiculés en bus. Les enfants peuvent être récupérés avant ou après les activités proposées (17h15/18h00) et au plus tard à 18h25 pour bénéficier de transmission de qualité.

Accueils de loisirs du mercredi et des petites vacances

Ouvert pendant toutes les vacances scolaires, sauf la dernière semaine d'août et à Noël. (A Noël : ouverture de l'accueil Les P'tits Loups à Mance)

L'accueil est ouvert de 7h00 à 18h30

Le matin : les enfants doivent être remis à l'équipe d'animation à partir de 7h00 jusque 9h00.

Le midi : les enfants sont récupérés entre 11h30 et 12h00 s'ils ne sont pas inscrits sur le temps de repas.

L'après-midi : les enfants doivent être récupérés ou remis à l'équipe d'animation entre 13h30 et 14h00 et récupérés entre 16h00 (à l'issue des activités pédagogiques) et 18h25 au plus tard.

En cas de journées exceptionnelles avec des horaires spécifiques, vous serez prévenus à l'avance par l'équipe d'animation. Du fait de la proximité géographique avec les frontières Allemandes et Luxembourgeoises et en cas de sortie, la carte d'identité de votre/vos enfant(s), pourra être demandée pour y participer.

TARIFS : (nouvelle grille tarifaire 2026/2027 à recevoir de l'OLC)

<u>PERISCOLAIRES 2025/2026</u>					
Quotient Familial	0_400	401_800	801_1300	1301_1700	< 1701
MATIN	2,30 €	2,50 €	2,80 €	3,00 €	3,20 €
MIDI	5,80 €	6,10 €	7,70 €	7,90 €	8,20 €
APRES MIDI	2,20 €	2,40 €	3,70 €	3,90 €	4,10 €

<u>ALSH et MERCREDI EDUCATIF 2025/2026</u>					
Quotient Familial QF	0_400	401_800	801_1300	1301_1700	<1701
1/2 journée + repas	6,80 €	7,50 €	9,00 €	9,40 €	9,60 €
1/2 Journée sans repas	4,30 €	4,50 €	5,10 €	5,30 €	5,50 €
Journée complète	10,60 €	10,70 €	12,00 €	12,40 €	12,60 €

Extérieur CCOLC : majoration pour toutes les tranches

+4€ pour une journée complète

+3€ pour une demi-journée avec repas

+2€ pour une demi-journée

Adhésion	5 € COTISATION / AN / ENFANT DU 01/09/N au 31/08/N+1
Tarifs exceptionnels	Repas de secours : 12.5€ - Dépassement horaire >18h30 : 20€


HORAIRES ACCUEILS ADMINISTRATIFS

L'équipe de direction est à votre disposition pendant ces temps d'accueils soit à la structure ou par téléphone et pourra traiter vos demandes concernant la facturation, le paiement, les inscriptions. *Pour des raisons d'organisation et d'encadrement il vous est demandé de respecter ces horaires.* (Aucune permanence possible les temps de midi)

	Matin	Après-midi
Lundi	/	14h30-16h00 / 17h00-18h00
Mardi	/	17H00-18H00
Mercredi	9H00-11H00	14H00-18H00
Jeudi	/	14h30-16h00/17h00-18h00
Vendredi	/	17H00-18H00

REGLEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE

Lors de votre paiement par virement veuillez noter en libellé le nom + prénom de l'enfant ou numéro de facture. Pour information il existe un relevé d'identité bancaire par Accueil Collectif de Mineurs.

					
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation
10278	05020	00021176002	47	EUR	CCM MOULINS LES METZ
Identifiant international de compte bancaire					
IBAN (International Bank Account Number)				BIC (Bank Identifier Code)	
FR76	1027	8050	2000	0211	7600 247
Domiciliation			Titulaire du compte (Account Owner)		
CCM MOULINS LES METZ			FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES		
9 RUE DE VERDUN			SITE BALADINS		
57160 MOULINS LES METZ			49 RUE ISABEY		
☎ 03 87 56 36 67			54000 NANCY		
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.			PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ		